

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à dix-neuf heures, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur GONDOUIN Carol, Maire

Etaient présents : Mmes LECHEVALIER, ROMBERT, ROUSSEL, Mrs AUBIN, BELLONCLE BOULLIER, COTTARD, DURANDE, GONDOUIN, HAUTOT, et LEMESLE.

Etaient absents

Secrétaire de Séance : M Durande est élu.

1) **BUDGET**

- Ouverture des crédits avant le vote du prochain BP

Afin de pouvoir payer des entreprises en investissement, il faut « ouvrir » les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente.

Comme suit :

Article 2131 : 6808.75€

Article 21312 : 3750€

Article 2135 : 1000€

Article 2158 : 750€

Article 2181 : 7500€

Article 21538 : 312.30€

Article 2156 : 2436€

Article 21318 : 1500€

Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0

- Décisions modificatives
- Intégration des travaux en régie

Avant le vote du BP 2020, nous avons demandé au trésorier les écritures à passer pour intégrer les travaux en régie mais sans réponse. Des sommes ont été inscrites en dépenses d'investissement mais après relance auprès du trésorier, au mauvais chapitre

(pour rappel les travaux en régie sont les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux qui ne sont pas assez importantes pour être mises en Investissement même si cela concerne des travaux faits par la collectivité elle-même. Par exemple : travaux dans le logement communal, l'école... Et qui sont effectués par le personnel communal)

Il convient de passer les écritures suivantes

Comptes dépenses :

Section fonctionnement chapitre 023 / 16 512.01€ / virement à la section d'investissement

Section investissement chapitre 040 – article 2135 / 16 512.01€ (installation générales, agencements, aménagements)

Comptes recettes :

Section fonctionnement chapitre 042 – article 72 / 16 512.01€ (production immobilisée)

Section investissement chapitre 021 / 16 512.01€ / virement de la section d'exploitation (F)

Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0

- Frais de notaire

Lorsque le mandat a été émis, le trésorier nous a informé que l'article et le chapitre utilisés n'étaient pas bons et que nous n'avions pas les crédits nécessaires au bon chapitre.

DM :

Crédit à réduire : chapitre 21-article 21318 op 10015 : - 117€ (atelier communal)

Crédit à ouvrir : chapitre 20- article 203 op 10011 : +117€ (annexe)

Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0

Devis 2020 :

Peinture cage escalier logement communal d'un montant de 3390€ TTC par Damien Chouquet artisan Peintre

Ossuaire : 3 devis sont présentés, il est décidé de retenir celui des pompes funèbres Burette d'un montant de 3285.60€TTC

Relevage de tombes : 2 devis sont présentés, il est décidé de retenir celui des pompes funèbres Burette d'un montant de 22 041€ TTC, il va être demandé de réaliser les travaux en 2021.

Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0

2) PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil accepte à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe titulaire à 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique à 13/35^{ème} avec la possibilité de recruter un agent contractuel sur ce poste.

Questions diverses :

- Date prochain conseil le 30 novembre à 19h30
- 11 novembre : en attente des directives